Plusieurs journaux numériques ont publié, le jeudi 11 décembre dernier, un article intitulé « François Hollande va améliorer la scolarisation des élèves handicapés ». Cette intention louable ne doit cependant pas faire oublier que, malgré les engagements pris par Benoît Hamon, alors ministre de l'Éducation nationale, en août 2014, les personnels chargés d'aider à l'intégration des élèves en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire (AVS et AESH) restent à ce jour condamnés à une double peine.

À la rentrée de septembre 2014, la précarité contractuelle reste la règle avec une immense majorité de contrats renouvelés à l'année, de temps partiels imposés, mais aussi des baisses des quotités horaires sans information ni accord des salariées. Aux AESH et AVS indignées d'un tel traitement, il leur est rétorqué : « Estimez-vous heureux que votre contrat soit renouvelé ». Les CDI concernent une infime minorité dont une poignée d'entre eux à temps plein.

À cette précarité contractuelle s'ajoute celle salariale qui touche l'ensemble des AESH. Des salaires, calculés sur la base d'un SMIC, amputés de 10 à 20% de leur montant, un remboursement partiel des frais de transport, des paies et bulletins de paie trop souvent virées ou envoyés avec retard dans une période particulièrement chargée en frais et impôts. En dépit de conséquences graves sur nos vies personnelles, nous nous sommes heurté.e.s au silence, au mépris et à l'inertie des services concernés. Tout ces faits sont inadmissibles.

Compte tenu de l'ampleur des retards et du nombre d'erreurs dans les montants, il ne peut s'agir d'un simple dysfonctionnement dans leur procédure ou d'un enchaînement malencontreux de tâches mal maîtrisées. La mauvaise volonté affichée, les promesses non tenues, la lenteur des services nous incitent à penser que les AVS et AESH sont, comme tous les autres précaires, traités comme les soutiers de l'Éducation Nationale, subissant de plein fouet aussi bien le mépris de l'institution que les conséquences des restrictions de moyens humains et financiers du service public. Ces mauvais traitements, honteux pour ceux qui les ordonnent, les appliquent et les cautionnent sont inacceptables. À ce jour, le ministère qui doit encore de l'argent aux AESH et AVS n'a pas fourni d'explications ni présenté d'excuses.

Les annonces relatives à la pérennisation de la fonction d'AESH et à l'organisation d'une formation adaptée demeurent à ce jour des engagements non tenus. La précarité persistante aggrave la paupérisation de 65 300 femmes et hommes qui exercent pourtant un travail essentiel et exigeant. Lassés du mépris, découragés par une absence de perspectives professionnelles pour ce qui reste, malgré son importance, un job d'appoint mal payé obligeant à cumuler d'autres « petits boulots », certains s'apprêtent à quitter leur fonction. D'autres ont décidé de se battre pour faire respecter leurs droits et pour que soit enfin reconnu et valorisé un métier indispensable.

L'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap ne se résume pas à la vision purement comptable d'un nombre croissant d'élèves accueillis dans des écoles ordinaires. Elle exige l'arrêt immédiat de la précarité imposée aux personnels AESH, la création d'un vrai statut avec un salaire et une formation dignes.

Nous serons donc en grève le jeudi 12 février 2015, et invitons tous les parents d'élèves à marquer leur solidarité avec notre lutte et à nous rejoindre à 13h30 au métro Sèvre-Babylone pour une manifestation vers le ministère de l'Education Nationale.

Le Collectif AVS 75-92

contact : collectif.avs75@yahoo.fr – blog : http://collectifavs75.blogspot.fr/ – facebook : collectif-avs-75